1. ZONAGE

Zonage

2. RISQUES NATURELS

Axe de ruissellement des eaux pluviales

Axe de thalweg secondaire

Périmètre de précaution appliqués autour des axes de ruissellement des eaux pluviales (rayon de 5m de part et d'autre de l'axe)

Périmètre de précaution appliqués autour des axes de ruissellement des eaux pluviales (rayon de 10m de part et d'autre de l'axe)

Zone humide

Zone inondable (Atlas des zones inondables)

Zone couverte par le PPRi Risle Aval

3. PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI

Mur à protéger (L.151-19 CU)

4. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Haie à protéger (L.151-23 CU)

Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)

5. CAVITES

Zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines

0 250 500 m

Zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavités

Plus d'informations et données disponibles sur le site internet suivant :
http://carteo.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map

Serquigny

Plan Local d'Urbanisme PLU

Document 3c :

Règlement graphique

Plan n°2 : contraintes et protection du patrimoine



SERQUIGNY

Prescrit le : 11/04/2015
Arrêt : 03/06/2019
Enquête publique : 02/01/2020 au 03/02/2020
Approbation : 10/03/2020

géostudio

2AD
Une approche environnementale au service de vos projets